



Commune de COMBS LA VILLE  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 janvier 2023**

**Délibération n°1**

**Date de convocation**  
23.01.2023

**Date d'affichage**  
23.01.2023

**Nombre de  
Membres**

en exercice : 16

présents : 10

votants : 11

**Objet : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne**

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Murielle GOTIN Vice – Présidente du CCAS à 18h30.

**Présents** : Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. C. GHIS - M. E. ALAMAMY  
Mme C. LAFONT - Mme E. NOËL - M. P. CHAREIL - Mme R. COCHET -  
Mme M.L PINGARD – Mme M. DUPUIS

**Absent représenté** : M. G. GEOFFROY par Mme M. GOTIN

**Absents excusés** : M. Y. LERAY - Mme A. ADJELI - M. D. ROUSSAUX -  
M. F. AUZANNEAU - Mme M. HODOT

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 à L123-9

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine et Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne,

VU le budget du CCAS,

CONSIDÉRANT la possibilité pour le CCAS de faire appel au Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne sur des missions optionnelles qui lui sont confiées de par la loi,

CONSIDÉRANT la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine et Marne,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 27 janvier 2023

  
**Le Président du CCAS**  
**Guy GEOFFROY**



Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Transmise en préfecture le :  
Exécutoire le :